



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 361-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 334-2018

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 361-2018 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 334-2018 ;

Conformément aux dispositions applicables, le règlement numéro 361-2018 a fait l'objet d'un certificat de conformité en date 21 février 2019 délivré par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et reçue à nos bureaux le 1 mars 2019 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 1 mars 2019.

Camille Primeau LL. B., LL. M.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe